BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 166

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

808 724 926 RCS Bourges.
UNISITE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : 1, Avenue Henri Debord, 18230 Saint-Doulchard.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Lacour Concept la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 1 avenue Henri Debord 18230 Saint-Doulchard le montant du capital : 1 003 752€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 403 154 263 RCS BOURGES Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : Unisite la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 1 avenue Henri Debord 18230 Saint-Doulchard le montant du capital : 20 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 808 724 926 RCS BOURGES L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1 102 819 € passif : 946 494 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément à l'article L.236-3 II du Code de commerce et compte tenu de la détention par Lacour Group de l'intégralité des actions de la société absorbante et de la société absorbée, il n'y aura pas lieu à émission d'actions nouvelles par la société absorbante en rémunération de l'apport-fusion de la société absorbée ni à la détermination d'un rapport d'échange entre les actions de la société absorbée et les actions de la société absorbante. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant. La date du projet commun de fusion : 14 avril 2026 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 16 avril 2026 au RCS de Bourges. Pour la société Absorbante le 16 avril 2026 au RCS de Bourges..